

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 5 DÉCEMBRE 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 5 décembre 2024*

Aujourd'hui, à onze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 61 Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif
- n^o 75 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.